Formule 76C

Loi sur les tribunaux judiciaires

AVIS DE MISE EN ÉTAT EN VUE DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE AU PROCÈS

*(titre)*

AVIS DE MISE EN ÉTAT EN VUE DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE AU PROCÈS

|  |
| --- |
|  L’action est en état en vue de la conférence préparatoire au procès en ce qui concerne *(désigner la partie)* et celui-ci (celle-ci) procède à l’inscription de l’action pour instruction. La conférence préparatoire au procès dans le cadre de l’action se tiendra comme prévu et l’instruction de l’action aura lieu à son tour de rôle, sauf ordonnance contraire du tribunal. |
|  |
| CERTIFICAT |
|  |
|  | JE CERTIFIE qu’une conférence en vue d’une transaction a eu lieu conformément à la règle 76.08. |
|  |  |
| Date | *(signature)* |
|  |  |
|  | *(Nom, adresse et numéros de téléphone et adresses électroniques de l’avocat ou de la partie qui donne l’avis.)* |
|  |  |
| DESTINATAIRE : | (*Nom et adresse de l’avocat ou de la partie qui reçoit l’avis.*) |
|  |

RCP-F 76C (1er février 2021)